

# La Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

## ► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. □

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Ile-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Ile-de-France  
153 bis av Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
idf@fondation-patrimoine.org  
www.fondation-patrimoine.org  
Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :  
FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Ile-de-France  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18



LONGPONT-SUR-ORGE  
Place des Combattants  
91310 Longpont-sur-Orge  
accueil@mairie-longpont91.fr  
https://www.mairie-longpont91.fr



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LONGPONT  
1, place des Combattants  
91310 Longpont-sur-Orge  
shl@laposte.net  
Page Facebook Société Historique de Longpont-sur-Orge – SHL

## Partenaires financiers



MINISTÈRE DE LA CULTURE  
www.culture.gouv.fr



REGION ILE-DE-FRANCE  
www.iledefrance.fr



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
www.essonne.fr



FRANÇAISE DES JEUX  
www.fdj.fr



MISSION STEPHANE BERN  
www.missionbern.fr



# Je donne !

## Pour la restauration du

# ► Portail de la Basilique Notre-Dame de Bonne Garde de Longpont-sur-Orge

en Essonne



Faites un don  
pour ce projet sur

[www.fondation-patrimoine.org/67569](http://www.fondation-patrimoine.org/67569)

# Description du projet

## UN PEU D'HISTOIRE

En 1031, Guy, seigneur de Monthléry, et son épouse Hodierna de Gometz font construire une église sur le site marial fondé par Saint-Denis. En 1062, dame Hodierna fait appel à 22 moines de Cluny qui fondent le prieuré de Longpont. Le site, remarquable sur les plans culturels et artistiques, témoigne du rôle joué par les moines clunisiens au Moyen-Âge.

La Basilique conserve l'une des plus belles collections de reliquaires en France. Elle a été classée monument historique en 1862 grâce à son portail occidental richement sculpté au XIII<sup>e</sup> siècle consacré à l'Assomption de la Vierge Marie. Remanié au XV<sup>e</sup> siècle sous la conduite de Charles VIII et d'Anne de Bretagne qui y apposent leurs armes, il constitue l'un des ensembles les plus remarquables de la sculpture gothique en Ile-de-France.

La reprise du sujet du couronnement de la Vierge pour le tympan est une référence directe à celui de Notre-Dame de Paris. La similitude entre la sculpture de Longpont et celle des parties du portail Nord de la Cathédrale de Chartres permet d'attribuer les deux chantiers au même artiste.

## L'ETAT ACTUEL DE L'EDIFICE

L'état sanitaire du portail de la Basilique de Longpont nécessite une opération de nettoyage et de restauration. Les sculptures se dégradent d'année en année, des fragments du statuaire se détachent, des lichens, des croûtes noires et des colonisations biologiques se développent et de nombreuses pierres présentent des pathologies.

La restauration du portail occidental va sauvegarder et valoriser l'édifice. Elle intègre la porte de la tour-clocher afin de traiter de manière simultanée et harmonieuse ces deux accès. Ainsi, la façade ouest, son vitrail, le grand portail, les statues et le petit portail seront restaurés dans une démarche de restauration-conservation qui conservera les traces de l'histoire afin de transmettre dans les meilleures conditions cette œuvre exceptionnelle aux générations futures.

Montant des travaux	228 000 €
Objectif de collecte	30 000 €
Début des travaux	Premier semestre 2021

© Mairie de Longpont-sur-Orge



# Bon de souscription

## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Portail de la Basilique Notre-Dame de Bonne Garde

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/67569](http://www.fondation-patrimoine.org/67569)

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



101633

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à Fondation du patrimoine, DR Ile-de-France, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Basilique Notre-Dame de Bonne Garde

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque\*

## ► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
	(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
	Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)		
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT		

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre